



Paris, le 05 juillet 2017



## Prix de l'Ordre et du Cespharm 2017 : Les candidatures sont ouvertes !



**Les candidatures pour le Prix de l'Ordre et le Prix du Cespharm sont ouvertes !**  
**Ces prix ont pour objectif de valoriser les travaux de jeunes pharmaciens talentueux.**  
**Les pharmaciens, qu'ils soient hospitaliers, biologistes, d'officine, de l'industrie ou de la distribution et âgés de moins de 45 ans, peuvent postuler.**

Le **prix de l'Ordre national des pharmaciens** récompense un pharmacien dont les travaux ou publications sont en lien avec les missions légales de l'Ordre :

- respect des devoirs professionnels (législation et déontologie),
- défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession,
- maintien de la compétence des pharmaciens,
- promotion de la qualité des soins,
- sécurité des actes professionnels.

Le prix, accompagné d'une récompense de 4000€, est remis par le président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

*« Nos jeunes confrères sont à la fois le présent et l'avenir de la profession. Ils n'ont de cesse d'innover en s'investissant toujours plus au service de la santé publique. Cela nous réjouit et c'est pourquoi nous souhaitons faire connaître leurs travaux. L'Ordre s'efforce, à travers ce prix, de les valoriser. »* a déclaré Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Le **prix du Cespharm** met à l'honneur un pharmacien qui, « par ses travaux ou publications, a contribué à développer :

- la prévention,
- l'éducation sanitaire
- ou l'éducation thérapeutique ».

Le prix, doté de 2000€, est remis par le Président du Cespharm.

*« Le Cespharm est honoré de récompenser un jeune pharmacien dont le travail répond à une problématique majeure de prévention ou d'éducation thérapeutique, missions qui nous tiennent particulièrement à cœur. C'est à chaque fois un immense plaisir de primer un pharmacien qui contribue à améliorer la qualité de l'exercice professionnel ! »* a souligné le Pr François Chast, Président du Cespharm.

### CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**  
**Anne-Laure Berthomieu**  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**  
**Sophie Matos** [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)  
Tél : 01 77 35 60 98



## Comment devenir candidat ?

Pour postuler aux prix de l'Ordre et du Cespharm 2017, il convient de déposer le dossier de candidature **avant le 15 septembre 2017**.

Pour le Prix de l'Ordre, au *secrétariat de la présidence du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens* :

*4 Avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08.*

Pour le Prix du Cespharm, au *secrétariat du Cespharm* :

*4 Avenue Ruysdaël – 75379 Paris Cedex 08.*

Le dossier devra comporter :

- une lettre de candidature afin de montrer la motivation du candidat.
- un curriculum vitæ
- une photocopie d'une pièce justificative de l'âge (afin de satisfaire la condition : < à 45 ans)
- une photocopie du diplôme de pharmacien ou de docteur en pharmacie.
- un mémoire relatant les actions, ouvrages et travaux afin d'appuyer sa candidature.
- une note de synthèse indiquant l'adéquation du dossier avec les objectifs du prix.

Vous trouverez sur les sites : <http://www.ordre.pharmacien.fr/> et <http://www.cespharm.fr/> les règlements détaillés des deux prix.

## CONTACTS PRESSE

**Conseil national de l'Ordre des pharmaciens**

**Anne-Laure Berthomieu**

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

**PRPA**

**Sophie Matos** [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98